



Listes des délibérations examinées à
la réunion du conseil municipal
le 11 mars 2025 à 19 heures

Présents : BOËZ Joëlle , DECHAUME Alain, GUILLAUMOT Thierry, GENEST Bernard, GEY Emmanuel, LASSALLE Romain, MIMEUR Patrice, PACAUT-MIMEUR Marine,

Absents excusés : VINCENT David, BARROSO Marie Hélène, HOFMANN Albert,

Secrétaire de séance : PACAUT-MIMEUR Marine a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation le 18 février 2025

Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de conseillers absents ayant donnés pouvoirs : 0 Quorum : 6

Séance ouverte à 19 heures 00 minutes

1. Travaux de voiries 2025 (étude Madame HILPER)

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du département concernant les travaux de voiries suivant :

Rue Des Chaudrées VC 6

- ▶ Secteur 1 sur 320 m estimation 35500 €
- ▶ Secteur 2 sur 170 m estimation 19 000 € HT
- ▶ Secteur 3 sur 210 m estimation 25 000 € HT

Voie communale SIVRY (haute Pierre) VC 21

- ▶ Sur 210 m estimation 38000 € HT

Rue de la BERGERIE

- ▶ Estimation 40 000€ HT

2. Devis GROUT Pascal pour remise en peintures et remise en état des grilles du monument aux morts et portail du cimetière, portes de l'église, porte de la chapelle, les croix de Rome

Le Conseil municipal :

- Décide de réaliser les travaux de peintures des grilles du monument au morts, portail du cimetière, portes de l'église, porte de la chapelle
- Retient le devis de Monsieur GROUT Pascal pour 2431.80 €
- Décide de la rénovation des 3 croix de Rome et retient le devis de Monsieur GROUT Pascal pour 790.00 €

2. Devis pour remplacement des plaques du toit du hangar à matériel

Madame le Maire indique qu'il y a été constaté des fuites de la toiture de l'hangar. Il y a nécessité de les remplacer mais il faut un professionnel.

Le Conseil municipal décide de remplacer les plaques du toit du hangar à matériel et retient le devis de la SAS David JOSEPH pour un montant de 868.50 € HT

3. Clocher : problèmes de pigeons - nettoyage

Partie clocher

Le Conseil municipal décide de faire boucher les quatre aérations de la toiture du clocher et retient le devis de la SAS David JOSEPH pour un montant de 570.00 € H.

Madame le Maire indique qu'il serait nécessaire de procéder au nettoyage du clocher. Toutes les personnes volontaires pour aider au nettoyage du clocher sont les bienvenus.

4. Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public due par orange au 01 janvier 2024

Le Conseil Municipal fixe la redevance d'occupation du domaine public due au 01/01/2024 par France Télécom à la commune de VOUDENAY - Artère aérienne : 2.343km x 64.36 € = 150.79 € - Artère en sous- sol : 4.184 km x 48.27 € = 201.96 € - Soit un montant total 353.75 €

5. Approbation du CFU 2024 « Compte Financier Unique »

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La trésorerie de POUILLY EN AUXOIS a contacté plusieurs collectivités pour anticiper le passage au CFU.

La commune de VOUDENAY répondait aux critères pour le passage au CFU pour l'année 2024.

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de VOUDENAY

	Résultat à la clôture de 2023	Part affectée à l'Investissement (1068)	RESULTAT EXERCICE 2024	Résultat à la clôture de 2024 COMMUNE
INVESTISSEMENT	+ 33 113,84		- 122 988,95	- 89 875,11
FONCTIONNEMENT	+ 384 662,63	- 7886,16	+ 71 000,34	+ 447 776,81
TOTAL	+ 417 776,47	- 7886,16	- 51 988,61	+ 357 901,70

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Affectation des résultats constatés au 31 décembre 2024

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats constatés au 31 décembre 2024.

7. Vote des subventions pour 2025

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

	2025
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
ADMR	200.00 €
ASS SOUVENIR FRANÇAIS	60.00 €
ECOLE DE VIEVY	500.00 €
FNACA	50.00 €
ASSOCIATION DU SOUVENIR AU DOCTEUR NASICA	50.00 €
AOA	100.00 €
ASSOCIATION MEMOIRE DE LA LIME	50.00 €
MAISON REGIONALE DES ARTS DE LA TABLE	200.00 €
Collège Claude Guyot - voyage en Espagne	100.00 €
	1510.00 €

8. Vote du Budget primitif 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2025 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	276 237.00 €	156 850.00 €
Report en fonctionnement au R/002		357 901.70 €
Compte 023	168 900.00 €	
	445 137.00 €	514 751.70 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	219 000.00 €	50 100.00 €
Solde d'investissement 2022 D/001 Déficit	89 875.11 €	
Compte 021		168 900.00 €
Affectation des résultats 1068 R		89 875.11 €
	308 875.11 €	308 875.11 €

9. sollicitation des services départementaux en matière de voirie et mise à disposition de panneaux de signalisation

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention préalable de sollicitation des services départementaux pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or et autorise le maire à signer

10. Adhésion ICO

Par délibération en date du 28 mai 2024 la commune a adhéré pour 3 ans à compter du 01 janvier 2024 à ICO. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Conseil Départemental de Côte d'Or en date du 13 décembre 2024, il a été décidé que dorénavant l'adhésion serait sans limitation de durée. Les communes ayant adhéré sont incitées à délibérer pour une adhésion à Ingénierie Côte d'Or sans limitation de durée. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la délibération du 28 mai 2024.

11. Informations et questions diverses

Les taux et les basses d'imposition 2025 ne sont pas encore communiqués par DRFIP.
Une réunion sera programmée en avril pour le vote des taux.

Il a été signalé en mairie que l'entreprise chargée de l'abattage des bois privés fait des gros dégâts.
Il a été rappelé à l'assemblée délibérante qu'un état des lieux a été signé entre la commune et l'entreprise chargée de l'abattage. L'entreprise s'est engagée à remettre tout en état à la fin des travaux. Un nouvel état des lieux sera réalisé.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close à 21 heures 00 minutes.

Pour extrait en mairie le 11 mars 2025.

Le Maire, Joëlle BOËZ

